

BIO PRATIQUES

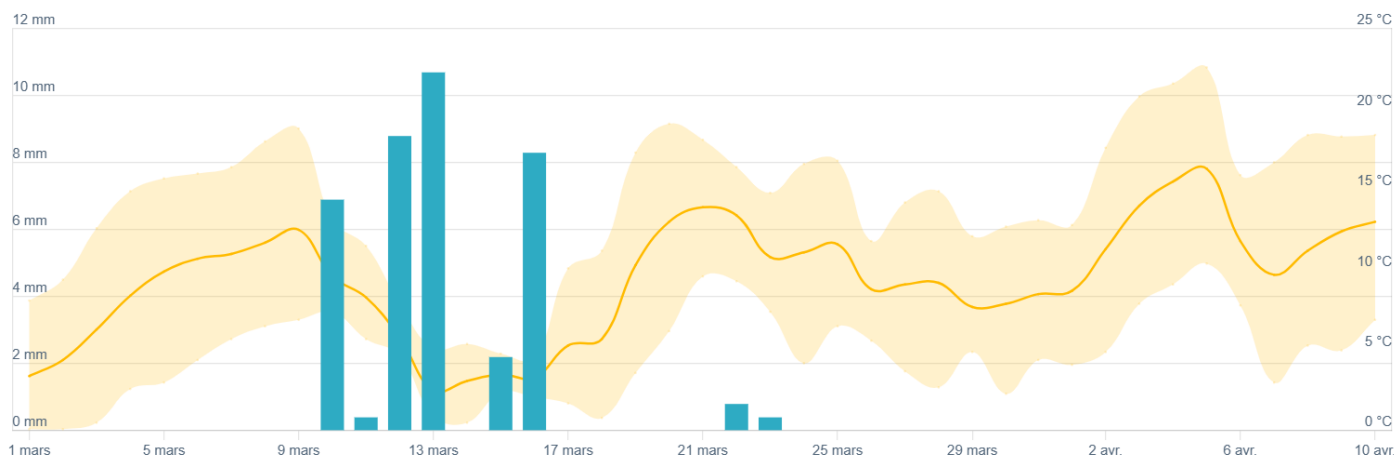
Bulletin d'informations en Bourgogne-Franche-Comté
Les Chambres d'Agriculture à vos côtés

SOMMAIRE

- Suivons nos cultures
 - Implantation des cultures d'été : tournesol, maïs, soja, chanvre
 - Cultures d'hiver et de printemps : céréales d'hiver, féveroles, colza hiver et printemps, lentilles, céréales de printemps (avoine, orge, blé), pois d'hiver et de printemps
 - Semis de légumineuses fourragères
 - Désherbage mécanique
- Le coin des essais
 - Plateforme XP-BIO : essais mis en place en 2025, focus sur les lentilles semées en automne
- On bloque la date

Météo : du 1er mars 2025 au 10 avril 2025

Station de MONTCEY (près de Vesoul)



Suivons nos cultures

Implantation des cultures d'été

La réussite des cultures d'été est conditionnée par un semis dans un sol suffisamment réchauffé et ressué. La culture la moins exigeante est le tournesol (8°C) et les plus exigeantes sont le sorgho (12°C minimum) et dans une moindre mesure le chanvre.

TOURNESOL : semis possible dès que le sol atteint 8°C à 5 cm

Date de semis : début avril à mai.

Densité de semis : environ 7-8 grains/m², viser 6 pieds levés par m². Éviter les trop faibles densités.

Type de semoir : Les résultats d'essais ont montré une meilleure régularité de levée avec un semoir de précision. L'écartement maximum est de 50 cm.

Profondeur de semis :

- 2 à 3 cm en bonnes conditions et sans intervention avec une herse étrille.
- 4-5 cm en conditions sèches ou en prévision d'un passage de herse étrille et/ou de houe en aveugle avant levée pour limiter les attaques de corvidés et de limaces.

Une luzerne ou une prairie temporaire peuvent être implantées sous couvert de tournesol. Réaliser un semis à la volée suivi d'un passage d'outil en plein au stade 3-4 feuilles du tournesol.



©CIA2590

MAÏS : le maïs est très sensible à sa propre concurrence, viser donc un peuplement régulier.

Travail du sol : lit de semences meuble à structure grumeleuse.

Date de semis : mi-avril à mi-mai.

Densité de semis : 80 à 100 000 grains par ha.

Profondeur de semis : Semer peu profond (3-4 cm pour favoriser le passage de la herse étrille à l'aveugle) et lentement au semoir de précision avec chasse mottes (attention à bien le régler afin d'éviter de former un bilon).

Écartement entre les rangs : entre 60 et 80 cm (semoir monograine). Il doit, bien sûr, être le même que celui de la bineuse ou du désherbeur thermique éventuellement utilisés. L'orientation des lignes de semis doit idéalement être nord-sud afin de favoriser l'ensoleillement.



©CA39

SOJA : mieux vaut semer tard et en bonnes conditions plutôt que tôt dans le froid.

Date de semis : 20 avril – 31 mai en fonction du groupe de précocité. Pour les variétés 00 semer entre le 20 avril et le 20 mai, pour les variétés 000 semer entre le 1^{er} et le 31 mai.

Une levée rapide et homogène permettra de limiter la concurrence des adventices et des ravageurs souterrains tout en optimisant l'efficacité des désherbages ultérieurs. Si la culture peine à lever, elle risque d'être pénalisée durant tout son cycle et parfois jusqu'à la récolte.

Densité de semis : de 450 000 à 850 000 graines/ha en fonction des conditions de semis et de la précocité de la variété. Les variétés précoces sont à semer plus denses. La dose recommandée est de 650 000 graines/ha.

Profondeur de semis : peu profond (2-5 cm) et lentement (6 km/h) au semoir monograine de préférence

Écartement entre les rangs : il peut varier entre 45 et 60 cm (semoir monograine). Il doit, bien sûr, être le même que celui de la bineuse ou du désherbeur thermique éventuellement utilisés. Le soja peut également être semé à faible écartement mais l'enherbement est plus difficile à maîtriser (seule la herse étrille et la houe rotative sont utilisables).



©CA39

CHANVRE : la qualité de semis fait souvent la qualité de la récolte.

Date de semis : 10 avril à début mai, quitte à retarder les semis pour favoriser une levée rapide (4 à 10 jours après le semis) et homogène, sans dépasser début juin. Un semis précoce favorisera le rendement en paille, un semis plus tardif (fin avril) le rendement en chènevis.

Profondeur de semis : 2-3 cm

Densité de semis : La densité peut être modulée en fonction du type de peuplement voulu, qui peut dépendre du débouché. Plus la densité de semis est importante, plus les tiges de chanvre seront fines et courtes. Viser une densité de semis de 40 à 50 kg/ha, qui correspond à un peuplement de 200 à 250 plantes levées /m². Semer en ligne avec un semoir classique à céréales à socs. Selon le type de sols, un roulage juste derrière le semis peut se justifier surtout en cas de forte charge en cailloux.

Céréales d'hiver



Orge d'hiver – semis 02/11
précédent blé – ©CA21



Engrain – semis 16/10
précédent lentille – ©CA89



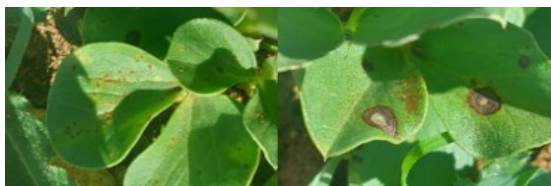
Blé (Energol) – semis 15/10 –
précédent luzerne – ©CA89

Les céréales d'hiver sont redressées, les stades s'échelonnent d'épi 1 cm à parfois dernière feuille pointante en fonction de la date de semis et du secteur. Les conditions passées ont permis de nombreuses interventions de désherbage (herse étrille, binage principalement), avec de bonnes efficacités dues aux conditions séchantes.

A partir d'épi 1cm ne plus désherber avec une herse étrille.

Féveroles

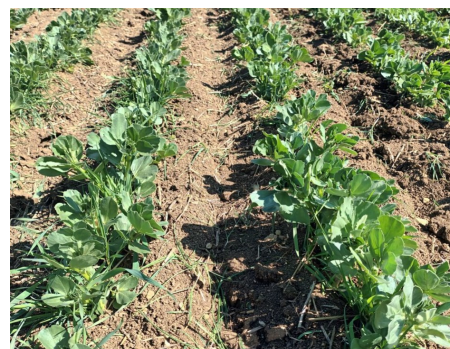
Les stades vont de 7-8 feuilles à début floraison selon les dates de semis et les secteurs. Présence de maladies (anthracnose et rouille) constatées dans certaines parcelles. Il semble que les semis précoces soient plus impactés même si les nouvelles feuilles ne présentent pas de symptômes.



Rouille et Anthracnose sur féveroles d'hiver - ©CA58



Grand épeautre – semis 15/11 biné à gauche, sans
binage à droite. La partie binée est plus développée –
©CA21



Féveroles d'hiver après binage – semis 07/11
– ©CA21

Colza hiver et printemps

Colza printemps : stade cotylédons.

Présence importante d'altise. Devenir de la culture ?

Colza d'hiver : stade floraison

Présence de méligèthes

Les parcelles de colza sont en floraison avec des vigueur variables en fonction des itinéraires techniques (précédent, apport d'engrais organique) et des conditions climatiques parfois défavorables à l'implantation.



Colza de printemps
©CA58



Colza sans apports d'engrais organiques
©CA58



Colza semé derrière trèfle avec apport de
lisier de vaches laitières ©CA21

Lentille

Les semis ont eu lieu à partir du 10 mars jusqu'au début avril. La plupart des semis sont levées. Attention au désherbage mécanique trop précoce (en dessous de 5 cm) qui provoque une perte de pied importante en cas de recouvrement.



Lentilles en cours de levée—semis
du 20/03 ©CA21

Céréales de printemps (avoine, orge et blé)

Certaines parcelles semées sur gel pendant l'hiver sont arrivées à tallage. Pour les semis classique (mars) les stades vont de 2 feuilles à début tallage.

Il est possible de désherber mécaniquement à partir de 3 feuilles (herse étrille ou houe rotative). Rouler lentement avec une agressivité plutôt forte pour arracher les adventices sans recouvrir la culture.



Avoine de printemps - semis du
21/02 - précédent lentille ©CA89

Pois d'hiver et de printemps

Les pois d'hiver sont sains et bien développés cette année. Toutefois les pois étant très sensibles à la bactériose, cette maladie peut dévaster la culture en très peu de temps en cas de météo maussade (gel, grêle, pluie excessive, etc.).

Semis de légumineuses fourragères

Les légumineuses fourragères sont implantées préférentiellement au printemps, elles sont alors moins sales. Elles doivent être semées superficiellement en bonnes conditions (sol humide ou pluie annoncée).

Elles peuvent être semées en pur ou bien sous couvert d'une céréale d'hiver ou de printemps, ou un tournesol.

En sol calcaire séchant, privilégier la luzerne ou le sainfoin. En sol acide, privilégier les trèfles blancs ou violets. En fonction de votre débouché, choisir un semis en pur (déshydratation), ou un mélange d'espèces pour allonger la durée de vie de la prairie.

- **Semis sous couvert** : c'est la technique privilégiée, qui permet d'obtenir une culture propre en général. Semer en fin de tallage de la céréale, avant un passage de désherbage mécanique qui enfouira les graines (ou en simultané avec un semoir installé sur la herse étrille). Profondeur de semis : 1-2 cm

Sous une céréale d'hiver semer jusqu'à la mi-avril, sous une céréale de printemps ou un tournesol, les semis peuvent s'effectuer un peu plus tard.

Le trèfle violet ou la luzerne s'implantent vite, il est assez agressif et peut passer au-dessus de la céréale en cas de conditions humides. Les trèfles blancs nains sont moins sensibles à ce risque.



Trèfle violet semé sous blé de printemps en 2024 - ©CA21

Les trèfles annuels (Alexandrie, Incarnat) sont moins adaptés au semis sous couvert, préférer une implantation après récolte pour un couvert automnal.

- **Semis en pur** : réaliser au moins un faux semis. Semer sur une terre bien affinée et rappuyée, à 1-2 cm de profondeur. Rouler après le semis pour favoriser le contact sol-graine.

Espèces	Pérennité	Densité de semis en pur	Remarques
Luzerne	3 - 5 ans	20 - 25 kg/ha	Mélanger les variétés. À associer avec du trèfle et/ou des graminées (élevage) pour limiter le salissement
Trèfle violet	2 - 3 ans	15 - 20 kg/ha	À associer avec de la luzerne pour augmenter la pérennité de la prairie.
Trèfle blanc	3 - 5 ans	3 - 5 kg/ha	À associer avec des graminées si présence plus d'un an
Sainfoin simple ou double	2 - 3 ans	100 - 150 kg/ha (non décortiqué)	À associer avec de la luzerne pour augmenter la pérennité de la prairie.
Trèfle d'Alexandrie Trèfle incarnat	6 mois	20 - 25 kg/ha	Pour semis sur sol nu en tant qu'engrais vert annuel. Le trèfle incarnat n'est pas remontant.

Désherbage mécanique

Les dés herbages pourront reprendre dès le retour des conditions favorables.

Pour les protéagineux de printemps : pois et lentilles sont sensibles au dés herbage mécanique, n'intervenir qu'en cas de nécessité, avant que les vrilles ne soient développées. Attention, la lentille est très sensible au recouvrement, privilégier le binage à la herse étrille dans la mesure du possible. Les féveroles sont plus résistantes aux interventions de dés herbage, cependant, ne plus intervenir à partir de la floraison.

Pour les semis d'été : intervention à l'aveugle possible dans les 3-4 jours suivant le semis. Possible de passer rapidement, au-dessus de la profondeur de semis. Pour le tournesol, intervenir au stade 2 paires de feuilles pour la herse étrille et 1 paire de feuilles pour la bineuse ou la houe rotative).

Le coin des essais

Plateforme XP-BIO



Plateforme d'essai multipartenaire XP'Bio 89

Lieu : Lichères-Près-Aigremont (89)

Essais mis en place en 2025 :

- Variétés de blé tendre d'hiver avec populations CCP,
- Variétés d'avoine d'hiver,
- Associations de cultures de printemps semées à l'automne,
- Associations de cultures de printemps et inoculum du pois chiche,
- Variétés d'avoine de printemps,
- Variétés de lentilles,
- Itinéraire technique du soja.



Lentilles semées en automne... est-ce qu'elles passent l'hiver ?

- Focus sur un essai : associations de cultures de printemps semées à l'automne
- Objectif : étudier le comportement de cultures de printemps semées à l'automne (féveroles de printemps, lentilles vertes, corail, blondes, noires).
- Date de semis : 29/10/2024
- Type de sol : Argilo-calcaire superficiel à cailloux
- Météo hivernale : température minimale -10°C en janvier, alternances de semaines de douceur et semaines avec gelées matinales en janvier et février.

Densité de semis : se référer au tableau ci-contre

Modalité	densité semis esp 1 (gr/m ²)	densité semis esp 2 (gr/m ²)
Avoine H	300	
Engrain	400	
Engrain + Lin	200	350
Epeautre	200	
Féverole H	45	
Féverole H + Avoine H	45	150
Féverole H + lentilles vertes	45	325
Féverole P	45	
Féverole P + Avoine H	45	150
Lentille rose + cameline	325	100
Lentille rose + épeautre	325	100
Lentille verte + cameline	325	100
Lentille verte + épeautre	325	100
Lentilles noires + cameline	325	100
Lentilles noires + épeautre	325	100
Lentillons + cameline	325	100
Lentillons + épeautre	325	100
Lin	350	
Pois prot H	100	
Pois prot H + Féverole H	50	45

Observations : les densités de peuplement en sortie hiver sont entre 50 et 60% pour les lentilles, avec des pertes de 0 à 15% des pieds dans l'hiver. Les gelées ont donc eu peu d'impact sur les peuplements de lentilles. Le nombre de pieds en sortie hiver est de 170 pieds/m² en moyenne.

RDV le 13 juin à 14h sur la parcelle pour observer les modalités sur le terrain et plus de détails sur ces essais.



Association lentille verte +
épeautre le 01/04/2025 ©CA89



Association lentille noire +
cameline le 01/04/2025 ©CA89



Association féverole de printemps
+ avoine le 01/04/2025 ©CA89



Association féverole de printemps
+ lentille le 01/04/2025 – ©CA89

On bloque la date

Côte d'Or (21) - Vincent MAURICE, vincent.maurice@cote-dor.chambagri.fr, 06 07 84 91 57

- Visite plateforme de couverts, à Etaules, le 14 mai 2025
- Formation : comment favoriser les auxiliaires sur mon exploitation, à Bretenière, le 27 mai 2025
- Formation réglage moissonneuse-batteuse, à Chatillon sur Seine, le 03 juin 2025

Haute-Saône (70) - Patrice COTE, patrice.cote@haute-saone.chambagri.fr, 06 73 92 03 52, ou sur <https://www.afpasa70.fr/>

- Formation continue : optimiser la qualité de sol pour s'adapter au changement climatique, le 22 mai 2025 de 9h à 17h et le 25 septembre 2025 de 9h à 17h
- Formation continue : gestion durable et régénérative des sols par l'utilisation de la lifofer, le 21 mai 2025 de 9h à 17h

Yonne (89) - Marjorie LAUTIER, m.lautier@yonne.chambagri.fr, 06 77 75 30 28

- Visite de la plateforme multi partenariale XP'BIO 89, à Lichères-Près-Aigremont, le 13 juin 2025 à 14h
- Formation : optimiser les réglages de ma moissonneuse batteuse, à Auxerre, le 5 juin 2025.

Contact : Richard WYLLEMAN – r.wylleman@yonne.chambagri.fr – 03 86 94 22 24

BIO PRATIQUES, bulletin d'informations à destination des agriculteurs Bio de la région Bourgogne-Franche-Comté. Les Chambres d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté vous accompagnent en agriculture biologique.

Activité de conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application – N° d'agrément IFO1762. Le conseil phytosanitaire des Chambres d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté est couvert par le contrat responsabilité civile qui porte le n° 72382940R/0010.

Avec la participation financière de

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR

**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*